

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CIRCUIT DU LUC



Mobile
06 64 08 44 81 ou 06 11 89 60 56
E.mail asacircuitluc@gmail.com
Site internet asacircuitduluc.fr



COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

7^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE AUTOMOBILE DU LUC EN PROVENCE LES 17 ET 18 MARS 2018

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CIRCUIT DU LUC ORGANISE LES 17
ET 18 MARS 2018 AVEC LE CONCOURS DE:

- LA MUNICIPALITE DU LUC EN PROVENCE
- LE CIRCUIT DU VAR
- LE CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.
- LE CONSEIL GENERAL DU VAR

Une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée:

7^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE AUTOMOBILE DU LUC EN PROVENCE

Cette épreuve compte pour :

La coupe de France de la montagne 2018 coefficient 1,
Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile P.A.C.A.,
et les challenges de l'A.S.A Circuit du LUC

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue du Sport Automobile P.A.C.A.** sous le numéro de visa n° **8** et enregistré à la **F.F.S.A.** sous le permis d'organiser numéro **25** en date du 22/12/2017.



ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Régis DUFRESNE	Licence n° 2 484
Commissaires Sportifs :	Marie Laure ALAIN	Licence n° 228 679
	Annick PECOUT	Licence n° 154 215
Directeur de Course	Eric MARTINI	Licence n° 9 826
Directeur de Course Adjoint	Jean François DUMONT	Licence n° 3 807
	Jen Luc BRETAR	Licence n° 134 776
Commissaires Techniques Responsable	Philippe PRADO	Licence n° 56 333
	Jean Michel AUDISIO	Licence n° 3 344
	Philippe BLANC	Licence n° 38 131
	Daniel CASOLARI	Licence n° 187 421
	Céline PECQUEUX	Licence n° 227 105
Chargé des relations avec les concurrents	Rosy JAUDEL	Licence n° 21 159
Chronométrateurs	Frédérique LEBLOIS	Licence n° 198 449
	Michel BERNARD	Licence n° 3 811
Médecin	Docteur André MAILLOUX	Licence n° 152 162
Chargé de la mise en place des moyens	Eric PESCE	Licence n° 47 220
Chargé des Commissaires de route	Michel MIRC	Licence n° 11 019
Organisateur Technique	ASA CIRCUIT DU LUC	

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES
De la Fédération Française du Sport Automobile

1.2p. Horaires:

Clôture des engagements le mardi 13 mars à minuit

Publication de la liste des engagés, le jeudi 15 mars.

Vérifications administratives le samedi 17 mars de 8h à 12h

Vérifications techniques le samedi 17 mars de 8h15 à 12h15

Lieu Circuit Automobile du Var

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires sportifs le 17 mars à 11h15

Lieu Circuit Automobile du Var

Les horaires des réunions et du lieu suivant seront fixées par le Président du collège des Commissaires Sportifs

Affichage de la liste provisoire des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 17 mars à 13H00

Briefing des pilotes à la discrétion de la Direction de Course

Essais chronométrés le 17 mars à partir de 14h

Il est prévu une montée d'essai, sauf cas de force majeure. Les départs seront donnés par ordre décroissant des numéros.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issue de la montée d'essais le 17 mars vers 15h15

Course:

La course aura lieu le samedi 17, la première montée de course à partir 15h30 et le dimanche 18 mars la deuxième et troisième de montée vers 8h30 et la quatrième montée à partir de 14h

4 montées de course

Les départs seront donnés par ordre décroissant des numéros. Tout concurrent ne se présentant pas dans son ordre ne pourra prétendre au départ, sauf autorisation du directeur de course.

Les horaires des essais et de la course, le nombre de montées de course, sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifié par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoire aura lieu 15mn après l'arrivée du dernier concurrent. Parc fermé obligatoire sur place à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office. 50 mètres avant le départ de l'épreuve.

Remise des prix le 18 mars sur place à la fin du parc fermé.

1.3p. Vérifications:

Voir article 1.2p

• Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage de la société zig zag.

Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

La présentation des licences et du permis de conduire est exigée aux vérifications.



1.5p. Dispositions particulières :**Article 1.5.1p. Engagements :**

PAR LE FAIT DE SON ENGAGEMENT TOUT CONCURRENT ADHERE SANS RESTRICTION AU PRESENT REGLEMENT, DECLARE EN ACCEPTER TOUTES LES DISPOSITIONS AINSI QUE LES DECISIONS DES ORGANISATEURS POUR LES CAS NON PREVUS.

1.5.2p . Démonstration:

Suivant la Réglementation Générale 2018, le Code Sportif International, le Chapitre II (Nomenclature et définitions), l'article 22, le paragraphe c) Démonstration (page 57), des véhicules seront autorisés en démonstration lors de cette manifestation.

1.5.3p. Forfait :

En cas de forfait, le concurrent devra le signaler avant le début des vérifications administratives par courrier ou par fax, aux organisateurs, pour pouvoir prétendre au remboursement de son engagement (déduction d'une somme de 10€).

1.5.4p. Double monte:

UNE MEME VOITURE POURRA ETRE UTILISEE SUCCESSIVEMENT PAR DEUX PILOTES
(faire deux engagements séparés)

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p.Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Eric PESCE

138 CHEMIN DU CANADEL

LA PEIREGOUAS

83390 PUGET VILLE

Mobile 06 64 08 44 81

jusqu'au mardi 13 mars à 24h.

accompagné du montant de l'engagement

Email asacircuitluc@gmail.com

Les frais de participation sont fixés à 360 €, réduits à 180€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les frais de participation sont fixés à 80€ pour les concurrentes (féminine).

Les frais de participation sont fixés à 150€ pour les licenciés de l'ASA Circuit du Luc

Les engagements doivent obligatoirement être accompagnés du montant des frais de participation.

Si à la date du 14 mars le nombre des engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1p. Voitures admises: Le nombre de voitures admises est fixé à 150 maximum

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et slaloms

4.2p. Carburant –Pneumatiques – Equipements : Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2p. Echappement Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3p. Numéros de course: Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité : Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P – PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire : fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES :



6.1p. Parcours:

La course se déroule sur un parcours empruntant une partie du circuit automobile du Var d'une longueur de 1km800

La course se déroulera en 4 montées de Courbe

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2p. Route de course: Le départ aura lieu sous la passerelle traversant le circuit
L'arrivée aura lieu après le virage dit « AGS »

6.3p. File de départ: 50 mètres avant le départ

6.4p. Signalisation: Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5p. Parc Concurrents: Il est situé dans l'enceinte de la base de loisirs du Luc en Provence

6.6p. Parc Fermé Final: Le parc d'arrivée final est obligatoire, il est situé devant les stands.

6.7p. Tableaux d’Affichage officiels: parc concurrents

6.8p. Permanence: Lieu : au départ de l'épreuve. Téléphone **06 64 08 44 81**
Centre de secours : caserne des Pompiers de Luc en Provence. Téléphone : **04 94 39 45 00**

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

7.1p. Essais: Voir règlement standard des Courses de Côte.

7.2p. Briefing: un briefing écrit du Directeur de Course sera distribué lors des vérifications administratives

7.3p. Course: Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ aux feux tricolore.
Chronométrage informatisé, si défaillant il sera manuel

7.4p. Echauffement des pneumatiques: Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit

ARTICLE 8P – PENALITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Course de côtes comptant pour la coupe de France

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée

Si ex aequo meilleure montée suivante

Il sera établi :	un classement général	un classement par groupe ou groupement de groupe
	un classement féminin	un classement par classe

ARTICLE 10P – PRIX:

10.2p. Prix: La répartition des prix se fera de la façon suivante :

- SCRATCH -			- COUPE DES DAMES -		
1 ^{er}	190 €		1 ^{ère}	150 €	
2 ^{ème}	150 €		2 ^{ème}	120 €	
3 ^{ème}	110 €		3 ^{ème}	100 €	
- CLASSES -					
de 1 à 3 partants	1 ^{er}	70 €	6 partants et +	1 ^{er}	110 €
de 4 à 5 partants	1 ^{er}	70 €		2 ^{ème}	90 €
	2 ^{ème}	60 €		3 ^{ème}	70 €

Les prix sont non cumulables

Article 10.3p. Coupes: De nombreuses coupes non cumulables seront distribuées.
Des coupes seront distribuées aux commissaires.

asacircuitduluc.fr

